

DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de Bourg
Canton d'Attignat
Commune de MONTRACOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL**

Séance du 27 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

En exercice	Présents	Nombre de procurations	Nombre de suffrages exprimés
15	11	3	14

DATE DE LA CONVOCATION

Le 20 novembre 2024

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Sophie JACOB-GAUTHERET, Aurélie CAVALLERO, Bénédicte JOURDIN, Corinne AGIUS, Patricia CHAMBARD
MM. David LAFONT, Christophe SUBTIL, Martial CHEVALIER, Christophe JOLY, Laurent CLAU

Absents excusés : MME Annie CHARTREZ (donne pouvoir à Martial CHEVALIER)

MM. Loïck YONNET, Morgan MERLE (donne pouvoir à David LAFONT), Frédéric REFOUVELET (donne pouvoir à Christophe JOLY).

A été élu secrétaire : Monsieur Christophe JOLY

Objet : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AU 1^{ER} JANVIER 2025

TARIFS DE LOCATION DE TABLES ET CHAISES AU 1^{ER} JANVIER 2025

1) Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente pour 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas modifier les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2025 et de les garder comme suit :

TARIFS DE LOCATION **A LA JOURNEE**

du lundi au vendredi entre 9h00 et 19h00

	Réunion ou Assemblée générale d'une association communale ou intercommunale	Manifestation à but lucratif d'une association communale ou intercommunale accueillant du public (dès la troisième location)	Particuliers + Professionnels <u>Locaux</u> (y compris personnel communal et personnel communal en retraite)	Associations + Professionnels + Particuliers <u>Extérieurs</u>
Salle de réunion carrelée	GRATUIT			
Bar + Hall + Chambre Froide		60 €	70 €	130 €
Bar + Hall + Chambre Froide + <i>salle carrelée</i>		90 €	100 €	160 €
Bar + Hall + Chambre Froide + Salle		120 €	180 €	300 €
Bar + Hall + Chambre Froide + Cuisine + Laverie + Salle		160 €	280 €	500€
Chauffage du 15.10 au 30.04 et à la demande		80 €	80 €	80 €
Pack ménage		100 €	100 €	100 €

TARIFS DE LOCATION **AU WEEK-END**

avec remise des clés le vendredi après-midi et état des lieux sortant le lundi matin

	Réunion ou Assemblée générale d'une association communale ou intercommunale	Manifestation à but lucratif d'une association communale ou intercommunale accueillant du public (dès la troisième location)	Particuliers + Professionnels <u>Locaux</u> (y compris personnel communal et personnel communal en retraite)	Associations + Professionnels + Particuliers <u>Extérieurs</u>
Salle de réunion carrelée	GRATUIT			
Bar + Hall + Chambre Froide		80 €	100 €	150 €
Bar + Hall + Chambre Froide + <i>salle carrelée</i>		110 €	130 €	180 €
Bar + Hall + Chambre Froide + Salle		150 €	250 €	400 €
Bar + Hall + Chambre Froide + Cuisine + Laverie + Salle		200 €	350 €	700 €
Chauffage du 15.10 au 30.04 et à la demande		80 €	80 €	80 €
Pack ménage		150 €	150 €	150 €

- Le tarif du chauffage est dû à 100 % par jour quel que soit le nombre de jours de location.
- Le tarif de chauffage ne s'applique pas pour la location du bar-hall- chambre froide
- Les associations communales organisant des manifestations à but lucratif, peuvent bénéficier de la salle **gratuitement pour les deux premières manifestations de l'année** (hors réveillon du 31 décembre).

Elles pourront également **bénéficier du tarif « à la journée »** pour une location d'un jour du lundi au dimanche

Réveillon du 31 décembre : Forfait Salle Polyvalente TOTALE

- **Organisation d'un réveillon à but lucratif :**

- Associations ou particuliers de la commune : **400 €**
- Restaurant de la Commune : **510 €**
Associations, Sociétés, Restaurants
- Particuliers extérieurs de la Commune : **750 €**

- **Organisation d'un réveillon privé et gratuit :**

Tarif de location normal au week-end.

Il est précisé qu'en cas de demande de location de la salle le 31 décembre et/ou le 1^{er} janvier de l'année suivante, il sera répondu favorablement au premier demandeur.

2) Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs de location des tables et chaises pour 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas modifier les tarifs de location des tables et chaises à compter du 1^{er} janvier 2025 et de les garder comme suit :

1 lot = 1 table + 6 chaises.

- Particuliers de la commune : **5 € le lot**
- Sociétés locales et intercommunales **gratuit sur le site de la manifestation**
- Associations et sociétés extérieures : **10 € le lot**

Un chèque de caution de 50 €, un titre d'identité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport) et un justificatif de domicile seront demandés au loueur.

Minimum 3 lots par location.

- **DECIDE** de garder la livraison aller et reprise du matériel sur la commune par les agents techniques pour un montant de **15 €** supplémentaire. Livraison et retour aux heures de travail des agents techniques.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Le Maire,
David LAFONT



